



22<sup>EME</sup> CONGRÈS « 26, 27 ET 28 OCTOBRE 2006 »  
AX-LES-THERMES (ARIÈGE)

## POUR UNE MONTAGNE HABITÉE ET FRÉQUENTÉE TOUTE L'ANNÉE

TABLE RONDE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2006 DE 14H00 À 15H45

### PRESENTATION

Dans un contexte national d'évolution inquiétante du foncier, particulièrement aigüe en montagne, et dans un cadre juridique en mutation, les élus sont invités à considérer les difficultés et surtout les outils dont ils disposent pour aménager, urbaniser, offrir des logements aussi bien aux populations permanentes et saisonnières qu'aux touristes. Les enjeux sont différents selon les massifs suivant leurs priorités : lutter contre la pression foncière pour maintenir les populations locales, assurer le maintien ou le développement des activités économiques traditionnelles et nouvelles, développer les structures d'accueil touristiques...

### TRIBUNE

- PRESIDENT** **Martial SADDIER**, député de la Haute-Savoie, secrétaire général de l'ANEM
- RAPPORTEUR** **Catherine BERSANI**, présidente du collège des espaces protégés, paysage et patrimoine au Conseil général des ponts et chaussées
- TEMOINS** **Gilbert BLANC-TAILLEUR**, président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, maire de Saint-Bon Courchevel  
**Christian BLANC**, maire des Angles (Pyrénées-Orientales)  
**Eliane GIRAUD**, présidente du parc naturel régional de Chartreuse, conseillère régionale Rhône-Alpes, déléguée à l'agriculture, au développement rural et aux parcs naturels régionaux  
**Thierry REPENTIN**, sénateur de la Savoie, auteur du rapport d'information relatif aux facteurs fonciers et immobiliers de la crise du logement  
**Patrick SAMUEL**, directeur général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances  
**Jean-Charles SIMIAND**, délégué général du Syndicat National des Téléphériques de France
- INTRODUCTION** Martial SADDIER  
Catherine BERSANI

Très impliqué à divers titres dans chacun des thèmes évoqués, Martial SADDIER, sollicitera tour à tour les intervenants et abordera l'ensemble des problématiques qui sont étroitement imbriquées.

Il s'efforcera d'indiquer les voies les plus appropriées pour atteindre les objectifs de développement équitable et durable d'une montagne habitée et fréquentée toute l'année, avec le concours de Catherine BERSANI.

## **1. Planter des infrastructures intégrées et adaptées**

La montagne est un espace exceptionnel, c'est pourquoi une législation spécifique, notamment celle relative aux unités touristiques nouvelles (UTN), a encadré son développement, tout en préservant l'environnement.

Cette législation a évolué en redonnant certaines marges d'action aux élus.

INTERVENANTS Gilbert BLANC-TAILLEUR  
Jean-Charles SIMIAND

## **2. Disposer de moyens d'action en faveur du logement des populations permanentes et saisonnières**

Depuis 2005, IANEM et ses parlementaires se sont particulièrement mobilisés dans ce domaine depuis l'année dernière. Thierry REPENTIN est l'auteur d'un rapport d'information sur les facteurs fonciers et immobiliers de la crise du logement, en juin 2005 et Martial SADDIER a rendu un rapport au Premier ministre en décembre 2005 « *Foncier - logement : les territoires touristiques et frontaliers sous pression* ». Une bonne part de leurs propositions ont été adoptées dans la loi portant engagement pour le logement (ENL) du 13 juillet 2006.

- Les dispositifs antérieurs à la loi ENL
- Les nouvelles dispositions législatives :
  - l'acquisition foncière
  - la fiscalité pesant sur le foncier
  - l'incitation à la construction de logement

INTERVENANTS Thierry REPENTIN  
Christian BLANC

## **3. Préserver et développer les activités humaines**

- La particularité du foncier agricole
- Le tourisme
- Les aides disponibles pour les équipements touristiques à vocation sociale

INTERVENANTS Eliane GIRAUD  
Patrick SAMUEL

## **Conclusion : favoriser un urbanisme plus cohérent**

Les documents d'urbanisme sont fondamentaux pour la maîtrise et la régulation foncières. La gestion foncière d'un territoire dépend aussi de la volonté des élus d'élaborer des documents réglementant l'urbanisme. Ces documents doivent permettre une planification et une programmation dans la durée et refléter une vision globale de l'ensemble des aménagements, espaces bâtis et non bâtis, publics et privés afin de mieux insérer les projets dans leur environnement socio-économique.

- Rôle du maire, de l'intercommunalité, des autres collectivités territoriales
- Construction des solidarités

INTERVENANTS Martial SADDIER  
Catherine BERSANI